



Coopération transfrontalière France - Luxembourg

Le 22 mars 2018

Un premier séminaire intergouvernemental qui redéfinit les bases du partenariat entre la France et le Luxembourg dans le cadre d'une coopération transfrontalière toujours plus accrue.

En réaction à l'article intitulé « Le Luxembourg reste maître du jeu » paru dans le *Républicain Lorrain* le mercredi 21 mars 2018, je tiens à souligner que ce séminaire intergouvernemental entre la France et le Luxembourg a permis d'aboutir dans le domaine de la mobilité, à un protocole d'accord relatif au renforcement de la coopération en matière de transports transfrontaliers incluant le ferroviaire en prévoyant une augmentation de capacité sur l'axe Metz-Thionville-Luxembourg par le biais d'un cofinancement 50/50 franco-luxembourgeois à hauteur de 120 millions d'euros. Il est d'ores et déjà prévu un avenant provisionnel au protocole pour mener à bien les travaux convenus. Ce protocole prévoit également une coopération favorisant la mobilité durable sur les infrastructures de transports routiers et notamment relatifs à l'A31bis ce dont nous pouvons nous réjouir. Dans le cadre de la coopération policière, une réflexion est en cours afin d'améliorer la coopération entre les deux pays, notamment en matière de poursuite transfrontalière mais aussi de la protection et de la sécurité civile. Au niveau de l'insertion professionnelle des jeunes, la France et le Luxembourg sont convenus de renforcer leur coopération actuelle dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement supérieur de type court. Enfin, les deux pays se sont accordés à développer une coopération

Permanence
Parlementaire

15 rue Charles
de Gaulle
57290
Serémange-
Erzange

Téléphone:
03 82 52 52 41

Mail:
brahim.
hammouche@
assemblee-
nationale.fr

plus étroite dans le domaine de la culture, notamment dans le cadre de la désignation de la ville d'Esch-sur-Alzette comme capitale européenne de la culture en 2022.

C'est le premier séminaire intergouvernemental effectué sous cette forme. Il y en aura d'autres qui seront prévus à fréquence régulière suivant la même configuration ou dans un autre cadre si nécessaire. Même si le chemin à parcourir est encore long et sinueux, il s'agit tout de même d'un premier pas décisif dans l'aboutissement d'une coopération toujours plus accrue et efficiente entre les deux pays.

Le positionnement dubitatif dont font état certains élus locaux dans ce même article, mettant en doute les réelles avancées de ces accords bilatéraux, tendent à minimiser en fait la responsabilité qui fut en partie la leur et celles des gouvernements précédents dans l'enlisement de certains de ces dossiers.

Rappelons enfin que les Luxembourgeois ont souvent par ailleurs regretté d'être confronté en France à des strates décisionnelles multiples et complexes qui ont largement contribué à freiner l'avancée de certains dossiers, à l'instar de leurs échanges sur les mêmes thématiques avec nos voisins belge et allemand.

Ce nouveau format de rencontres privilégiant un interlocuteur national unique permet de développer des échanges entre les deux gouvernements plus pertinents et efficaces. L'engagement pris ici est un engagement au long cours qui devrait permettre d'améliorer les conditions de vie et de travail pour les citoyens des deux côtés de la frontière dans les années à venir.

Brahim **Hammouche**
Député de la 8ème
circonscription de Moselle



*Permanence
Parlementaire*

15 rue Charles
de Gaulle
57290
Serémange-
Erzange

Téléphone:
03 82 52 52 41

Mail:
brahim.
hammouche@
assemblee-
nationale.fr